



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement 689

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement numéro 689 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 846 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 23E AVENUE, ENTRE LE BOULEVARD PERROT ET LE BOULEVARD DON-QUICHOTTE »

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 mars 2019 et du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril 2019.

Le règlement numéro 689 entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 29 avril 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière